

Extrait du site UGTG.org

url :Ã http://ugtg.org/spip.php?article1831

I'UGTG : RÃ"spÃ© Ã© DignitÃ©... WoumÃ"t VARIEUX an pos'ay !

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : lundi 2 juillet 2012

Mis Ã jour le : mercredi 29 aoÃ»t 2012

UGTG.org

Depuis plusieurs annÃ©es, Elie VARIEUX, DÃ©lÃ©guÃ© Syndical UGTG, Membre titulaire du ComitÃ© d'Euros"Entreprise, ReprÃ©sentant du comitÃ© au sein du Conseil d'Euros"Administration, Membre du CHSCT, âEuros!. est dans le collimateur de la Direction du CrÃ©dit Agricole. **Le 15 mai dernier, il a Ã©tÃ© licenciÃ© aprÃ"s 28 annÃ©es de service.**

MAIS QUE LUI REPROCHE-T-ON ?

Un manque de professionnalisme ? **NON.**

Des absences injustifiÃ©es ? **NON PLUS.**

VoilÃ© lajan, magouyÃ© ? **NON**

Rien de tout Ã§a sinon :

[-] Son inÃ©branlable engagement Ã dÃ©fendre les droits et intÃ©rÃ©ts des larges masses ;

[-] Son combat **kont tout pwofitasyon** Ã militer pour une banque mutualiste rÃ©ellement au service des GuadeloupÃ©ens ;

[-] Sa posture permanente Ã refuser la compromission et Ã dÃ©noncer les conflits d'Euros"intÃ©rÃ©ts et autres irrÃ©gularitÃ©s douteuses en cours au sein mÃame du conseil d'Euros"administration ;

[-] Son attachement Ã lâEuros"honnÃ©tÃ©, Ã la dignitÃ© et son engagement militant Ã dÃ©fendre les agents du CrÃ©dit Agricole de Guadeloupe.

CETTE CHASSE AUX SORCIÃRES A DÃBUTÃ IL Y A QUELQUES ANNÃES DÃJÃ.

Pour rappel :

[-] **AoÃ"t 2007**, Elie VARIEUX est assignÃ© devant le tribunal par le CrÃ©dit Agricole pour obtenir la rÃ©vocation de son mandat de reprÃ©sentant des salariÃ©s au Conseil d'Euros"Administration. La demande du CrÃ©dit Agricole est rejetÃ©e par le Tribunal de Grande Instance.

[-] **AoÃ"t 2007** : procÃ©dure de licenciement pour entrave au comitÃ© d'Euros"entreprise et refus d'Euros"exÃ©cution des tÃ¢ches professionnelles. LâEuros"inspection du Travail refuse lâEuros"autorisation de licencier notre camarade.

[-] An **menm balan-la** : Nouvelle assignation pour manifestation illicite et entrave Ã la libertÃ© du travail. Le CrÃ©dit Agricole est une nouvelle fois dÃ©boutÃ© de toutes ses demandes.

[-] **Octobre 2007** : Nouvelle assignation devant le TGI pour entrave au fonctionnement du CHSCT. LÃ" encore, les demandes du CrÃ©dit Agricole sont rejetÃ©es.

La Direction du CrÃ©dit Agricole prendra mÃ"me la dÃ©cision de ne plus rÃ©unir le conseil dÃ"administration en prÃ©sence dÃ"Elie VARIEUX.

UNE DECISION CRAPULEUSE.

AujourdÃ"hui, cÃ"est sur la base dÃ"une dÃ©cision crapuleuse que notre camarade a Ã©tÃ© licenciÃ©. Jugez-en vous-mÃ"mes :

Septembre 2011, lÃ"Inspection du Travail rejette une nouvelle demande de licenciement dÃ"Elie VARIEUX.

20 dÃ©cembre 2011, le CrÃ©dit Agricole dÃ©pose un recours devant le MinistÃ"re du Travail. Ce dernier dispose de 4 mois pour prendre sa dÃ©cision.

Le 11 Mai 2012, notre camarade reÃ§oit un courrier du MinistÃ"re lui signifiant que lÃ"autorisation de le licencier a Ã©tÃ© accordÃ©e au CrÃ©dit Agricole suite Ã une dÃ©cision prise le 20 avril 2012.

AussitÃ"t, la Direction du CrÃ©dit Agricole sÃ"empresse de procÃ©der au licenciement immÃ©diat dÃ"Elie VARIEUX en date du 15 mai 2012.

Mais, le 16 mai 2012, notre camarade reÃ§oit une seconde notification du MinistÃ"re toujours sur lÃ"autorisation du licenciement. Curieusement, cette nouvelle notification est datÃ©e du mÃ"me 20 avril (date limite de la prise de dÃ©cision du ministÃ"re) et annule le prÃ©cÃ©dent courrier.

UNE DECISION SCELERATE ET INJUSTE.

DÃ"s lors, le licenciement de notre camarade a Ã©tÃ© mis en Å"uvre sur la base dÃ"un document annulÃ© par le MinistÃ"re lui-mÃ"me.

Mais surtout comment le MinistÃ"re peut-il Ã©laborer une seconde notification portant la mÃ"me date du 20 avril 2012 ? Cela est impossible. Aussi, sans se tromper, le licenciement de notre camarade relÃ"ve donc dÃ"une machination crapuleuse.

Nous avons interrogĂ© le MinistĂ"re du Travail ainsi que la Direction du CrĂ©dit Agricole. A ce jour, aucune rĂ©ponse.

PLI BEL LA KA VINI

Dans une dĂ©cision datĂ©e du 27 juin dernier, le conseil des prud'hommes a ordonnĂ© la rĂ©intĂ©gration d'Elie VARIEUX tenant compte des irrĂ©gularitĂ©s flagrantes tant au niveau de la dĂ©cision du ministĂ"re que de celle CrĂ©dit Agricole lui-mĂ"me.

Et bien, malgrĂ© cette dĂ©cision de justice et sa notification par huissier, la direction demande aux agents de veiller Ă© empĂ"cher Elie VARIEUX Ă© circuler mĂ"me aux abords des locaux du CrĂ©dit Agricole. En fait, nous lâEuros"aurons compris, il s'agit d'un vĂ©ritable procĂ"s en sorcellerie destinĂ© Ă© Ă©liminer Elie VARIEUX par tous moyens.

Il faut taire toutes vellĂ©itĂ©s de contestation sociale au CrĂ©dit Agricole au moment mĂ"me oĂ" les agences de notation et les analystes financiers annoncent des milliers de licenciement dans le secteur bancaire. La rĂ©pression anti syndicale, le licenciement d'un dĂ©lĂ©guĂ© syndical n'Euros"est alors que lâEuros"anti-chambre d'Euros"une vague de licenciement prĂ©vu dans le secteur bancaire dans les mois qui viennent. Le CrĂ©dit Agricole vient d'Euros"ailleurs d'Euros"Ă"tre dĂ©classĂ© par les agences de notation.

SENDIKALIS PA KRIMINĂÆL !

Camarades, Travailleurs, Peuple de Guadeloupe, le dĂ©lĂ©guĂ© syndical est souvent prĂ©sentĂ© comme un salariĂ© protĂ©gĂ© mais c'Euros"est avant tout un salariĂ© exposĂ©. ExposĂ© Ă© la discrimination syndicale, exposĂ© au harcĂ"lement et Ă© lâEuros"injustice. C'Euros"est le cas d'Euros"Elie VARIEUX au CrĂ©dit agricole.

ANSANM ANSANM, NOU PEP A SEPT SA :

REFUSONS :

[-] le licenciement d'un reprĂ©sentant du personnel car c'Euros"est une remise en cause de la libertĂ© de penser, une violation des libertĂ©s fondamentales ;

[-] la rĂ©pression antisyndicale ;

EXIGEONS :

[-] la r  int  gration d  Euros"Elie VARIEUX ;

[-] le respect des libert  s syndicales et l  Euros"arr  t des poursuites et intimidations    l  Euros"encontre des syndicalistes ;

[-] le maintien des emplois et des garanties sociales au Cr  dit Agricole de Guadeloupe.

NON AU LICENCIEMENT   Euros" NON AU M  PRIS

ANSANM ANSANM ANNOU KONTINYE NOURI LALIT
!

UGTG Lapwent, 29 Jen 2012